



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

0148200015 Liste représentative

ICH-02 – Formulaire

Reçu CLT / CIH / ITH

Le 28 MARS 2019

N° 0196

LISTE REPRÉSENTATIVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'HUMANITÉ

**Date limite 31 mars 2019
pour une possible inscription en 2020**

Les instructions pour remplir le formulaire de candidature sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Les candidatures qui ne se conformeraient pas à ces instructions et à celles qui figurent plus bas
seront considérées incomplètes et ne pourront pas être acceptées.

Les États parties sont également encouragés à consulter l'aide-mémoire pour l'élaboration d'un
dossier de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité,
mis à disposition sur la même page Internet.

A. État(s) partie(s)

Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l'ordre convenu d'un commun accord.

Cuba

B. Nom de l'élément

B.1. Nom de l'élément en anglais ou en français

Indiquez le nom officiel de l'élément qui apparaîtra dans les publications.

Ne pas dépasser 230 caractères

L'orgue oriental : les savoirs et techniques y associés

B.2. Nom de l'élément dans la langue et l'écriture de la communauté concernée, le cas échéant

Indiquez le nom officiel de l'élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en
français (point B.1).

Ne pas dépasser 230 caractères

B.3. Autre(s) nom(s) de l'élément, le cas échéant

Outre le(s) nom(s) officiel(s) de l'élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l'élément
par lequel l'élément est également désigné.

C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés

Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l'élément proposé.

Ne pas dépasser 170 mots

L'orgue oriental : les savoirs et techniques y associés. C'est un élément du patrimoine culturel immatériel de Cuba, identifié par familles, groupes et individus appartenant à la population cubaine. Los portadores sont des groupes humains qui préservent cette tradition séculaire, des exécutants reconnus comme organistes, organeros et organilleros, qui interviennent en tant que musiciens empiriques, opérateurs de manivelles, danseurs, spectateurs et participants aux espaces festifs de l'orgue oriental ; il y a aussi constructeurs et réparateurs d'orgues, perforateurs de carton estampillé, arrangeurs musicaux, artisans populaires, ébénistes, promoteurs et animateurs culturels, professeurs instructeurs d'art, chercheurs et studieux, écrivains, réalisateurs de programmes de communication audiovisuelle, muséologues et archivistes.

D. Localisation géographique et étendue de l'élément

Fournissez des informations sur la présence de l'élément sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Les candidatures devraient se concentrer sur la situation de l'élément au sein des territoires des États soumissionnaires, tout en reconnaissant l'existence d'éléments identiques ou similaires hors de leurs territoires. Les États soumissionnaires ne devraient pas se référer à la viabilité d'un tel patrimoine culturel immatériel hors de leur territoire ou caractériser les efforts de sauvegarde d'autres États.

Ne pas dépasser 170 mots

L'orgue oriental: les savoirs et techniques y associés, il constitue une expression de la culture populaire traditionnelle de Cuba, comprise dans le patrimoine culturel immatériel de la nation, son usage reste vivant dans la région orientale du pays, qui comprend des territoires des provinces Holguín, Las Tunas, Granma, Santiago de Cuba et Guantánamo.

Il se joue et constitue une tradition musicale dansante associée à la création de techniques artisanales dans des communautés diverses, notamment rurales, à haute concentration paysanne.

Son usage et sa fréquence sonore apparaissent aussi dans des villes et des établissements urbains et ruraux dispersés des régions centrale et occidentale.

Il est en outre présent dans l'imaginaire social des Cubains émigrés dans d'autres territoires et pays du monde.

E. Personne à contacter pour la correspondance

E.1. Personne contact désignée

Donnez le nom, l'adresse et les coordonnées d'une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature.

Titre (Mme/M., etc.) : Mme

Nom de famille : Collazo Usallán

Prénom : Gladys María

Institution/fonction : Présidente du Conseil national du Patrimoine Culturel

Adresse : Calle 13 número 810, Vedado, Municipio Plaza, La Havane-Ville,
République de Cuba

Numéro de téléphone : 53-7-838-1981

Adresse électronique : presidencia@cnpc.cult.cu, gladys@cnpc.cult.cu

Autres informations
pertinentes :

E.2. Autres personnes contact (pour les candidatures multinationales seulement)

Indiquez ci-après les coordonnées complètes d'une personne de chaque État partie concerné, en plus de la personne contact désignée ci-dessus.

1. Identification et définition de l'élément

Pour le critère R.1, les États doivent démontrer que « l'élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l'article 2 de la Convention ».

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l'élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l'article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autre(s) », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.

- les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel
- les arts du spectacle
- les pratiques sociales, rituels et événements festifs
- les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autre(s) ()

Cette section doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l'élément, tel qu'il existe actuellement. Elle doit inclure notamment :

- a. une explication de ses fonctions sociales et de ses significations culturelles actuelles, au sein et pour sa communauté ;
- b. les caractéristiques des détenteurs et des praticiens de l'élément ;
- c. tout rôle spécifique, notamment lié au genre, ou catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de l'élément ;
- d. les modes actuels de transmission des connaissances et les savoir-faire liés à l'élément.

Le Comité doit disposer de suffisamment d'informations pour déterminer :

- a. que l'élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;
- b. que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;
- c. qu'il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;
- d. qu'il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d'identité et de continuité » ; et
- e. qu'il n'est pas contraire aux « instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable ».

Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l'esprit que cette section doit expliquer l'élément à des lecteurs qui n'en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L'histoire de l'élément, son origine ou son ancienneté n'ont pas besoin d'être abordées en détail dans le dossier de candidature.

- (i) Fournissez une description sommaire de l'élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l'ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l'expérience.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'orgue oriental : savoirs et techniques y associés. Il est vu comme un élément du patrimoine culturel immatériel de Cuba qui inclut l'usage d'un instrument musical fabriqué artisanalement

en bois et métal.

Il est constitué d'un meuble pour la création d'un instrument aérophone de fil ou flûtes et languettes, avec des tubes ou pipes et un canal d'insufflation interne ou languettes d'entrechoc, ouverts ou fermés, alignés en rangées, escales ou jeux d'un même timbre et dénomination, selon la sonorité correspondante : communément clarinettes, flûtes, violons, tapados (grosse corde), violoncelles, violes, trompettes, trombones, basses ; par lesquels se fait l'accord.

L'orgue oriental est reconnu comme un instrument-orchestre pour la musique moulue. Les savoirs et les techniques y associés ont permis l'usage du carton qui a commencé à être perforé dans des machines artisanales utilisées pour obtenir des œuvres musicales.

La perforation de pièces découpées auxquelles on a augmenté la grosseur, constitue une autre innovation, de même que l'addition de deux manivelles, l'une pour bouger les rouleaux en carton où sont les notes musicales, et l'autre pour actionner le soufflet qui fournit l'air nécessaire pour le faire marcher et maintenir le rythme.

L'inventivité populaire des praticiens exécutants de l'orgue oriental a permis de créer une musique pour orgues. Cet instrument cessa d'être soliste pour devenir un ensemble instrumental accompagné d'autres instruments, lesquels sont fabriqués de manière artisanale à Cuba, pour l'interprétation d'hommes et femmes dans la musique populaire dansante.

- (ii) *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l'élément ? Y-a-t-il des rôles spécifiques, notamment liés au genre, ou des catégories de personnes ayant des responsabilités particulières à l'égard de la pratique et de la transmission de l'élément ? Si c'est le cas, qui sont ces personnes et quelles sont leurs responsabilités ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les praticiens de l'orgue oriental : savoirs et techniques y associés. sont porteurs de traditions appartenant à des communautés et des familles culturellement différentes.

L'usage de l'élément et sa présence se distinguent chez des familles qui ont gardé la tradition de construire, réparer, accorder, jouer et danser avec l'orgue oriental dans des espaces principalement ruraux.

Ses amateurs le préservent dans des espaces communautaires et en ont maintenu la tradition de génération en génération, par imitation et par voie orale.

Ses praticiens forment des groupes humains formés de manière spontanée par hommes, femmes, jeunes, garçons et filles, sans distinction d'âge, race, sexe, religion ou orientation sexuelle, lesquels préfèrent l'orgue oriental pour se divertir dans des espaces d'interaction sociale, familiale, dans le quartier ou la communauté, dans des maisons, sur des places et parcs, dans des espaces auxquels ils vont librement et de manière spontanée.

Les présentations publiques de l'orgue oriental sont organisées par les exécutants de l'élément, les groupes en rapport avec lui, les promoteurs et animateurs culturels, les leaders des communautés, les musiciens et les constructeurs d'orgues, reconnus comme organistes férus de cette tradition.

Et aussi par des institutions culturelles publiques et privées, des fonctionnaires du secteur de la culture, des agences musicales, des chercheurs en fonction de l'étude, de sa sauvegarde et sa promotion, qui accompagnent les exécutants de l'élément patrimonial.

- (iii) *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l'élément sont-ils transmis de nos jours ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'orgue oriental : savoirs et techniques y associés ; c'est l'expression du patrimoine culturel immatériel de Cuba. Les praticiens exécutants permettent la transmission de l'élément à la culture populaire traditionnelle dans des espaces communautaires de la région orientale de Cuba, où plusieurs générations convergent harmonieusement.

Les familles et communautés exécutantes sont identifiées comme connaisseuses des traditions

culturelles de l'orgue ; elles s'identifient, se respectent et s'appuient, contribuant ainsi à garantir le stimulant pour la continuité de la connaissance chez les enfants, les jeunes et autres exécutants, à travers les enseignements et les pratiques quotidiennes.

Les exécutants construisent les instruments, les engins et accessoires qu'ils utilisent pour la réparation, l'accord et le jeu. Les machines auxiliaires pour l'usage de l'orgue oriental sont réadaptées pour perforer le carton découpé, qui se prépare moyennant des techniques artisanales, en recyclant les matériels pour obtenir les pièces musicales qui forment les répertoires musicaux des genres populaires traditionnels cubains, visibles dans des espaces pour la danse de la population rurale.

Les institutions culturelles avec le soutien des communautés et des groupes d'exécutants de l'orgue oriental, organisent des cours et des ateliers qui permettent la formation de jeunes exécutants, d'arrangeurs de la musique d'orgue, de réparateurs et de constructeurs de l'instrument et ses accessoires.

Pendant les festivals de l'orgue oriental des cours sont organisés à l'intention de filles et garçons, ainsi que des compétitions d'habiletés entre praticiens exécutants, ce qui permet la transmission des connaissances héritées.

À cette fin, des agences promotrices de la musique et des spectacles contribuent à leur promotion et leur programmation dans des espaces de musique et de danse, dans des communautés, sur des places et dans d'autres espaces publics.

(iv) *Quelles fonctions sociales et quelles significations culturelles l'élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'orgue oriental est une forme légitime de la culture populaire traditionnelle cubaine qui apporte, à partir des familles, des voisins, des quartiers et des groupes les plus humbles, des éléments décisifs pour la formation de l'identité nationale. Il expose tout un processus d'intégration sociale et représente dans le paysage musical et dansant cubain et caribéen, un symbole de la transculturation qui nous caractérise. C'est un élément qui reflète le processus de formation de la nation cubaine.

L'adaptation de l'instrument dans un espace géographique culturel en a permis l'usage et la pratique à des groupes humains qui expriment la créativité d'hommes et de femmes.

L'élément est l'expression de l'estime de soi et la résistance interculturelle. Il fonctionne dans l'imaginaire socio-culturel comme une plateforme intégratrice et d'identification corporative pour la sauvegarde des traits distinctifs de l'élément et ses exécutants.

La reconnaissance et la protection gouvernementale et légale de l'État cubain et des institutions du ministère de la Culture ont contribué à l'auto-sustentation de l'élément. Cette protection repose sur les lois 1 et 2 du Patrimoine de l'État et le travail d'un groupe d'institutions du ministère de la Culture. Une source d'emploi stable se génère pour des praticiens exécutants, ensemble avec les initiatives de familles et d'individus qui ont contribué à la reconnaissance sociale.

Les exécutants les plus renommés jouissent de prestige social dans le milieu communautaire et de ce fait deviennent de véritables leaders de la commune ; ils encouragent l'intégration, le travail en commun, la culture de la paix et contribuent au développement durable qui passe à d'autres espaces de la nation. Cela rehausse la valeur de l'élément pour les communautés exécutantes.

(v) *Existe-t-il un aspect de l'élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme ou à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Il n'y a aucun aspect ni aucune partie de l'élément qui soit incompatible avec les instruments existants des droits de l'homme. Il réclame et défend le droit à la diversité culturelle sur la

base du respect mutuel, sans distinction d'âge, de phénotype, de sexe, de provenance territoriale, d'occupation ou de religion. Il encourage l'harmonie dans les relations entre les individus et les communautés dans un climat festif-crétif-participatif ; il se sert de la danse et quelquefois du chant en tant que moyens de communication tout à fait compatibles avec le développement socio-culturel durable. Il contribue à la rencontre des membres de la famille, des voisins, du quartier et de diverses communautés dans une ambiance festive. Ses exécutions n'ont jamais porté atteinte à la nature ni à l'environnement, tout au contraire, la créativité de ses praticiens exécutants a permis le recyclage et le réemploi de ressources naturelles, en fonction des communautés intéressées. Les savoirs et les techniques y associés s'harmonisent avec l'esprit des efforts nationaux et internationaux en faveur du respect de la diversité et de la créativité culturelle, du dialogue interculturel et de l'encouragement d'une culture de paix, basée sur le respect des droits de l'homme.

2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue

Pour le critère R.2, les États doivent démontrer que « l'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». Ce critère ne sera considéré comme satisfait que si la candidature démontre de quelle manière l'inscription éventuelle contribuerait à assurer la visibilité et la prise de conscience de l'importance du patrimoine culturel immatériel de façon générale, et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel, et à encourager le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

(i) Comment l'inscription de l'élément sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pourrait-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général (et pas uniquement de l'élément inscrit en tant que tel) et à sensibiliser à son importance ?

(i.a) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau local.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription de l'élément multipliera la conscience des gens et augmentera sa visibilité en tant qu'expression diverse et de communication régionale, nationale et internationale. Son inscription aura des répercussions favorables pour les manifestations et sera un compromis majeur pour les dépositaires de la tradition et les gouvernements locaux en vue de sa sauvegarde. Elle appuiera l'engagement et la volonté des communautés et des groupes intéressés. Renforcera les capacités de sensibilisation et de sauvegarde. Augmentera sa protection adéquate dans les espaces socio-culturels défavorisés et, parallèlement développera de plus grandes connaissances et améliorera les relations au niveau international. Elle fournira informations, liens et visibilité à certains profils d'autres projets internationaux promus par l'UNESCO et autres organisations, dans le but de sauvegarder et de promouvoir le patrimoine culturel immatériel de l'humanité, ce qui contribuera aussi à la sustentation de ses communautés à travers ses traditions populaires traditionnelles

(i.b) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau national.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'orgue oriental et ses savoirs associés constitue une pratique culturelle vivante à l'Est de Cuba ; son inscription sur la Liste Représentative renforcera l'engagement de l'État et des dépositaires de la tradition, des organisateurs et des institutions culturelles et éducatives et contribuera à garantir la transmission et la visibilité de l'élément aux générations futures.

Dans la proposition de candidature sont incluses une série de mesures adoptées par les groupes intéressés, les communautés et les organismes de l'État. Ainsi, les espaces culturels où se représente la tradition seront renforcés. La promotion de connaissances et compétences pratiques des praticiens exécutants sera encouragée. Se renforceront les capacités de sauvegarde et la sensibilisation. On contribuera à la reconnaissance et à la promotion de festivals d'orgues à Buenaventura, dans la province d'Holguín et à Niquero, dans la province

de Gramma.

On contribuera à la reconnaissance des praticiens exécutants, des artistes amateurs et professionnels, des praticiens des métiers en rapport avec l'orgue oriental.

(i.c) Veuillez expliquer comment ceci serait réalisé au niveau international.

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription de l'orgue oriental : ses savoirs et techniques associés sur la Liste Représentative encouragera le dialogue entre communautés, groupes et individus intéressés car un réseau régional de praticiens exécutants de la tradition culturelle sera renforcé, en facilitant sa préservation sans compromettre négativement les communautés à l'avenir.

Contribuera à l'organisation de rencontres visant à promouvoir l'élément patrimonial. Seront renforcés les activités de sensibilisation et communication à travers d'alliances communautaires. Des espaces seront mis sur pied pour l'échange de compétences pratiques et la transmission de connaissances.

La préservation sera renforcée par la création d'archives sonores et musicales et la facilitation de fonds pour le maintien d'instruments et la subvention de projets éducatifs et de sauvegarde.

(ii) Comment le dialogue entre les communautés, groupes et individus serait-il encouragé par l'inscription de l'élément ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

L'inscription encouragera le dialogue entre communautés, groupes et individus, favorisera une plus grande socialisation de l'élément, ce qui facilitera l'échange entre exécutants, groupes et communautés qui se sont fait remarquer à partir de pratiques culturelles créatives de ses transmetteurs principaux.

L'inscription stimulera une appréciation consciente, en reconnaissant le lien de l'élément avec des processus culturels qui valorisent significativement dès l'apport de familles et communautés jusqu'à l'identité culturelle du continent américain.

Exécutants, chercheurs et diffuseurs motivés par l'inscription, échangeront de manière plus directe des formes créatives associées au génie populaire, associées à l'élément patrimonial.

S'incorporera à des espaces de communication et promotion sociale qui dépassent le domaine national et latino-américain, en valorisant la culture populaire traditionnelle cubaine avec l'apport de groupes sociaux en espaces communautaires.

(iii) Comment la créativité humaine et le respect de la diversité culturelle seraient-ils favorisés par l'inscription de l'élément ?

Minimum 120 mots et maximum 170 mots

Les savoirs et techniques associés à l'orgue oriental sont perdurables et auto-soutenables. Sa pratique a enrichi la vie dans des communautés diverses exécutantes de l'élément.

Les praticiens exécutants ont maintenu avec fierté cet héritage culturel, en incorporant des savoirs populaires de la contemporanéité.

Ils ont apporté des solutions créatives pour l'usage de l'élément dans des espaces d'amusement populaire, dans des fêtes traditionnelles, où des hommes et des femmes se sont incorporés avec différentes pratiques.

Ils sont caractérisés par les échanges culturels constants qui font partie de leur identité culturelle.

Une tâche qui revient à l'État est de favoriser un projet social intégrateur, varié, qui génère des synergies pour développer le patrimoine culturel des communautés. Il est nécessaire de

motiver, stimuler et éduquer à partir des valeurs de l'élément patrimonial.

L'inscription joint à sa déclaration comme Patrimoine Culturel de la Nation Cubaine, stimulera la sensibilisation, la créativité et le respect de l'élément et renforcera en même temps les normes juridiques.

3. Mesures de sauvegarde

Pour le critère R.3, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées ».

3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l'élément

(i) *Comment la viabilité de l'élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La préservation de l'élément se développe dans des cercles familiaux et des voisins, qui stimulent le caractère soutenable et l'interaction entre groupes et communautés, et parfois elle s'associe à des festivités religieuses et à d'autres expressions telles que carnivals, et fêtes populaires.

L'État appuie les communautés dans leur organisation. Cet échange jette des bases favorables au développement de l'élément et à la présence de ses exécutants dans le panorama socioculturel de la nation. Ils entrent en contact avec d'autres expressions de l'art populaire et traditionnel comme une partie des programmes de sauvegarde mis en place à partir des intérêts des communautés.

Le sentiment d'appartenance de la communauté vis-à-vis de l'orgue oriental est indispensable à la viabilité de l'élément. C'est ce qui a soutenu cette tradition, et aujourd'hui un segment très large, sans préjugés générationnels de sexe, phénotype ou origine, la défend dans les quartiers et même dans ses projections théâtrales, scéniques et comme partie de programmes didactiques, en rapport avec musées, maisons de culture et autres institutions. Bien des groupes créés par des exécutants sont subventionnés par l'État cubain.

Il y a des groupes d'organistes composés par enfants, jeunes gens et femmes et il y en a d'autres mixtes, ils sont institutionnellement protégés et font des présentations systématiques dans des communautés, maisons de culture, scènes caractérisées et dans des événements où participent tous les voisins et surgissent de nouvelles valeurs. Ces actions révèlent l'intérêt notable et la réclamation des exécutants pour obtenir des espaces de diffusion et promotion pour l'élément comme porteur de valeurs identitaires indispensables à la réalisation humaine et la reconnaissance sociale des communautés.

Des programmes créatifs sont mis en place en vue de trouver la solution des nécessités dans diverses communautés

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- revitalisation

(ii) *Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l'élément ? Précisez les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

La Constitution de la République de Cuba (1976) ratifie la liberté pour la conservation du patrimoine culturel.

Le ministère de la Culture (MINCULT) (1976) est l'organe de l'administration centrale de l'État, chargé de diriger, contrôler et mettre en application la politique culturelle de l'État et du Gouvernement cubains, et d'assurer la défense, la préservation et l'enrichissement du patrimoine culturel de la nation.

Les politiques culturelles à Cuba font la promotion des institutions à caractère non gouvernemental, ayant des formes de gestion à partir des communautés, et leurs pratiques culturelles.

Dans les programmes de développement culturel des institutions il existe des fonds destinés à dynamiser la gestion de l'élément patrimonial. Le MINCULT tient compte des valeurs patrimoniales associées à l'orgue oriental.

À Cuba, le patrimoine culturel est légalement et juridiquement protégé par des lois et des résolutions telles que la Loi no 1 de Protection du Patrimoine Culturel (1977), la Loi no 2 des Monuments nationaux et locaux (1977), la Loi no 81 de l'Environnement (1997) qui régule l'usage des ressources naturelles de manière durable en faveur des communautés. La Loi no 62 du Code pénal (1987) concerne les délits contre le patrimoine culturel et les dommages aux biens patrimoniaux. La Loi no 23 porte sur la création des musées municipaux (1979). La Loi no 106 porte sur une nouvelle catégorisation des musées municipaux (2009).

Parmi les actions renforçant la politique culturelle et l'engagement de l'État vis-à-vis des dépositaires de l'orgue oriental se trouve la Commission nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel (2005).

La Résolution (32/2017) protège les valeurs patrimoniales de l'orgue oriental.

Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par l'(les) État(s) partie(s) eu égard à l'élément.

- transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle
- identification, documentation, recherche
- préservation, protection
- Promotion, mise en valeur
- revitalisation

3.b. Mesures de sauvegarde proposées

Cette section doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l'élément. Les mesures de sauvegarde doivent être décrites en termes d'engagement concret des États parties et des communautés et non pas seulement en termes de possibilités et potentialités.

- (i) *Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l'élément ne soit pas menacée à l'avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l'inscription ainsi que par la visibilité et l'attention particulière du public en résultant ?*

Minimum 570 mots et maximum 860 mots

Parmi les mesures proposées pour garantir la viabilité de l'élément à l'avenir se trouve l'appui de l'État, conjointement avec les institutions culturelles et éducatives et

les organisations non gouvernementales, aux praticiens exécutants, afin de contribuer à le transmettre aux générations à venir.

L'État s'engage à coopérer avec les communautés et les groupes d'exécutants.

Les efforts consentis par les communautés et les groupes d'exécutants doivent être soutenus par les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux, au moyen d'actions de sensibilisation

et éducation patrimoniale.

Les activités de sauvegarde doivent renforcer la tradition de l'orgue oriental et ses savoirs associés. Elles devront être appliquées conjointement afin de renforcer les capacités.

On continuera d'identifier l'élément patrimonial dans les différents milieux où il s'exprime.

Les politiques publiques soutiendront les dépositaires de la tradition culturelle, mettant l'accent sur les communautés, les familles et les groupes d'exécutants, ainsi que sur les réparateurs et constructeurs d'orgues et les fabricants de pièces de carton estampillé pour le répertoire musical des orgues d'Orient.

On renforcera la promotion des festivals d'orgues et on garantira une majeure participation de groupements et individus connaisseurs d'habiletés, techniques et savoirs traditionnels associés à l'orgue oriental.

On préservera l'élément en fournissant des fonds étatiques pour subventionner des projets et créer des archives documentaires.

On augmentera les registres sonores et audiovisuels associés à l'orgue oriental et aux savoirs traditionnels.

Les dispositions législatives soutenant juridiquement l'orgue oriental et ses savoirs traditionnels seront respectées.

Le réseau social sera mis en place au moyen d'alliances entre les institutions nationales et étrangères s'intéressant à l'élément traditionnel.

Les familles et les communautés exécutantes appartenant à la société civile renforceront les espaces culturels de l'imaginaire socioculturel où se produisent les traditions associées.

Les espaces des usines seront renforcés avec le soutien des autorités locales et nationales.

L'étude de l'orgue oriental sera incluse dans les programmes de l'enseignement artistique.

Les recherches dans les universités seront stimulées et un appui sera donné à l'échange académique en matière de savoirs traditionnels associés à l'orgue oriental et sa transmission entre familles, voisins et communes.

Des programmes éducatifs à l'intention des enfants et des jeunes interprètes seront établis.

Les autorités gouvernementales et non gouvernementales favoriseront la collaboration entre organistes et travailleurs d'institutions d'information scientifique et technique en vue d'augmenter les services prêtés dans des espaces communautaires. La tradition et les savoirs populaires associés à l'orgue oriental seront promus.

L'État continuera le financement de l'édition des publications en rapport avec les valeurs patrimoniales associées à l'orgue oriental.

On fera la promotion d'événements publics, d'espaces festifs, de clubs et d'autres activités

communautaires où l'élément participe.

Un appui sera donné à la création d'un centre pour la formation de promoteurs culturels de l'orgue oriental, entendu comme un espace communautaire, social et institutionnel, intégré par des acteurs sociaux ayant la volonté de promouvoir les savoirs et les techniques associés à l'orgue oriental. On comptera sur le soutien de maisons de la culture, musées, archives historiques et stations de radio et télévision, ayant comme référence le travail communautaire et les expériences acquises auprès des familles et des exécutants individuels.

Un réseau social de projets, groupements et initiatives de la communauté associés à l'élément patrimonial sera mis sur pied.

Une unité d'information et consultation sera créée dans les musées municipaux des communautés où se déroulent des festivals avec la participation de l'orgue oriental, en vue de la prestation de services d'information.

Les budgets financiers pour les rencontres culturelles, concours et festivals seront augmentés en vue de la promotion de l'élément, avec le soutien d'institutions de l'État et d'agences musicales et de promotion touristique.

Un travail soigneux sera fait en ce qui concerne les risques, menaces et forteresses qu'entraîne l'inclusion de l'élément dans des paquets de services pour le tourisme culturel, à l'intention de Cubains et étrangers. On veillera au respect et à la défense de la diversité culturelle de l'expression patrimoniale, dans des espaces communautaires mis en place par les praticiens exécutants de l'orgue oriental.

(ii) *Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

L'État partie continuera à porter son attention sur les engagements pris en vue de la sauvegarde de l'élément et sur d'autres s'avérant nécessaires à sa soutenabilité, comme une partie de la politique culturelle de la nation. Il prendra soin des normes juridiques et morales créées et des responsabilités des institutions chargées de leur exécution.

Il poursuivra et élargira les plans économiques et les programmes de développement, en particulier ceux de l'Institut cubain de la musique, du Conseil national de Maisons de la culture et du Conseil national du Patrimoine culturel dans chaque niveau de direction, avec un budget assurant la mise en œuvre des mesures proposées en vue de la sauvegarde de l'élément et l'attention spécialisée garantissant son intégrité physique et éthique.

Il établira des activités enseignantes sur l'élément au moyen d'un réseau d'écoles d'art et de l'Institut supérieur d'arts.

Il assurera la programmation de l'élément dans des espaces nationaux et internationaux, en stimulant préférentiellement la participation communautaire. Également il en défendra une présence adéquate aux médias, aux espaces touristiques, aux programmes enseignants et à la gestion de subventions pour sa durabilité. Il maintiendra et élargira l'octroi de bourses, prix et reconnaissances aux exécutants, chercheurs et promoteurs de l'élément.

Il renforcera les publications imprimées, leur diffusion virtuelle et socialisation à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Il fortifiera les liens établis avec des entités internationales, organisations et projets de l'émigration cubaine dans le but de concerter des stratégies qui donneront de la visibilité à l'élément, selon la perspective de la politique culturelle de l'État cubain.

(iii) *Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées, y compris en terme de rôle du genre, et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?*

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Les communautés des provinces pratiquant les traditions de l'orgue, de concert avec plusieurs institutions ont proposé des mesures de sauvegarde et des plans de développement. Pour cela, elles tablent sur la coopération de l'Institut cubain de la musique et le Conseil national des maisons de la culture, qui ont mis en œuvre un plan d'action dirigé par le Conseil national du patrimoine culturel du ministère de la Culture, avec la supervision des communautés locales, des associations et groupes communautaires de sauvegarde de l'élément comme le Festival Rafael Morales in Memoriam de Niquero et le Festival d'orgues d'Holguín.

Ainsi l'on garantit la collecte et la revitalisation du répertoire de l'élément, en tenant compte de son développement dans le style de vie de la société civile.

La base de données sur l'élément à disposition du public, située au Conseil national de maisons de la culture et dans les centres provinciaux de la musique, fut confectionnée à partir de l'identification, la définition et l'inventaire réalisé par communautés, groupes et individus exécutants de l'élément.

Les communautés d'orgues participent activement à l'organisation des fêtes populaires traditionnelles, telles que carnavaux, festivals, entre autres.

Des projets communautaires et des espaces de pratique de l'élément sont générés à travers les maisons de la culture.

Les leaders des communautés d'orgues offrent des témoignages pour les recherches et les publications et se présentent devant les médias. Leurs présentations sont enregistrées sur des supports audiovisuels, sonores et photographiques, par des maisons d'édition et moyens de diffusion qui contribuent à leur promulgation

3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegarde

Indiquez le nom, l'adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l'élément.

Nom de l'organisme : Conseil national du Patrimoine Culturel

Nom et titre de la personne à contacter : Gladys Collazo, Présidente

Adresse : Calle 4 esquina a 13, no 810, B.P. 10400, Vedado, La Habana
Cuba

Numéro de téléphone : (537) 838 1981 ; (537) 833 4193

Adresse électronique : presidencia@cnpcc.cult.cu

Autres informations pertinentes : Elle établit la politique culturelle associée au patrimoine culturel à Cuba, importantes : approuve les législations pertinentes et veille à leur accomplissement

Institut Cubain de la Musique

Présidente : Martha Bonet

Calle F esq a 15, Vedado, Plaza de la Revolución. B.P. 10400. La Habana, Cuba

(537) 8323503 à 05

presidente@icm.cu

Centre de Recherche et Développement de la Musique

Directrice : Laura Vilar

Calle G no 505 entre 21 y 23, Vedado, Plaza de la Revolución B.P. 10400

La Habana, Cuba

(537) 830 80 15 ; (537) 830 4290

cidmuc@icm.cult.cu

D'autres informations importantes : Coauteur de l'atlas des monuments de la musique folklorique et populaire de Cuba

Conseil National de Maisons de Culture

Directeur : Diango González Guerra

Adresse : Calle Opispo y Bernaza, La Habana Vieja, B.P. 10400.

La Habana. Cuba

(537) 867 1394; (537) 867 1209

diango@cncm.cult.cu

Centre de Recherche et Développement de la Culture Cubaine
Juan Marinello

Directrice : Elena Socarrás

Avenida Rancho Boyeros no 63, entre Bruzón y Lugareño, Plaza de la Revolución

B.P. 10400, La Habana, Cuba

(537) 877 5770 ; (537) 877 5771

cidcc@cubarte.cult.cu / direccion@icic.cult.cu

Institut Cubain d'Anthropologie

Directrice : Estrella Gonzáles Noriega

Calle Amargura no 203, entre Habana y Aguiar, La Habana Vieja. B.P. 10100 La Habana, Cuba

(537) 8607836

ican@ceniai.inf.cu

antropología2018@ican.cu

Musée National de la Musique

Directeur : Jesús Gómez Cairo
Obrapía no 509 entre Bernaza y Villegas, Habana Vieja, B.P.
10100. La Habana, Cuba
(537) 863 0052
gomezcairo@cubarte.cult.cu

Fondation Fernando Ortiz
Président : Miguel Barnet
Calle L entre 25 y 27, Plaza de la Revolución. B.P.10400. La
Habana, Cuba
(537) 832 4334
ffortiz@cubarte.cult.cu

D'autres informations importantes : Il fait un travail anthropologique
et de recherche sur les expressions et manifestations associées à
la culture populaire traditionnelle cubaine.

Association de Musiciens de l'Union des Écrivains et Artistes de
Cuba
Président : Guido López Gavilán
Calle 17 esquina a H, Plaza de la Revolución B.P. 10400, La
Habana, Cuba
(537) 832 0194
musicos@uneac.co.cu

Foie Internationale Cubadisco
Président : Osmani López Castro
Calle E no 425 entre E y F Plaza de la Revolución. B.P. 10400 La
Habana, Cuba
(537) 836 7436 ; (537) 833 9697
osmani@icm.cu

Association des Jeunes Créateurs Hermanos Saíz
Président : Rubiel García González
Pabellón Cuba. Calle 23 entre N y M. Plaza de la Revolución. B.P.
10400, La Habana, Cuba
(537) 835 3767 ; (537) 835 1712
presidencia@ahs.cu

4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature

Pour le critère R.4, les États doivent démontrer que « l'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ».

4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidature

Décrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à toutes les étapes de la préparation de la candidature, y compris au sujet du rôle du genre.

Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s'il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, les organisations non

gouvernementales, les instituts de recherche, les centres d'expertise et autres. Il est rappelé aux États parties que les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus dont le patrimoine culturel immatériel est concerné sont des acteurs essentiels dans toutes les étapes de la conception et de l'élaboration des candidatures, propositions et demandes, ainsi que lors de la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, et ils sont invités à mettre au point des mesures créatives afin de veiller à ce que leur participation la plus large possible soit établie à chacune des étapes, tel que requis par l'article 15 de la Convention.

Minimum 340 mots et maximum 570 mots

Pour la préparation de la candidature de l'orgue oriental et ses éléments associés en vue de son inscription sur la Liste Représentative on a tenu compte de l'effort partagé de communautés exécutantes, groupes et individus intéressés, intégrant de la société civile cubaine, qui à cette fin se sont joints à la volonté de représentants d'institutions gouvernementales et non gouvernementales.

Ce processus a nécessité plusieurs années de travail ininterrompu, dès la fin de 2014 à 2018, ce qui a permis de développer des capacités de sauvegarde dans chacune des étapes par lesquelles on a transité.

Le Conseil national de Maisons de la Culture, de concert avec le Conseil national du Patrimoine culturel, le Centre de Recherche et Développement de la Musique Cubaine, l'Université des arts, la Plateforme d'acteurs culturels, le Réseau Art et Communauté, la Brigade d'instructeurs d'art José Martí, les centres de perfectionnement pour la culture et des réalisateurs du groupe audiovisuel Guijarro et de la Télévision Serrana, conformément à l'esprit de la Convention de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel approuvée par l'UNESCO, et en réponse à la politique tracée par la Commission cubaine de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, s'est proposé de développer un programme d'activités comprenant la sensibilisation, le renforcement de capacités et la systématisation de résultats.

Pour ce faire, on a accompagné les processus d'inventaire de l'orgue oriental avec le consentement libre, préalable et informé des communautés, groupes et individus intéressés qui ont été représentés dans des ateliers effectués dans les cinq provinces de l'est du pays.

La Havane, capitale de la nation cubaine, fut la scène de l'atelier de renforcement de capacités de la sauvegarde, tenu du 19 au 21 janvier 2016, qui a eu la participation d'exécutants de la tradition, chercheurs et dirigeants d'institutions culturelles. On y a aménagé des espaces pour montrer les progrès dans les inventaires et les plans de sauvegarde.

On a mis en œuvre des plans de sauvegarde en vue de la préservation de l'élément et on a proposé à la Commission nationale de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel l'orgue oriental et ses éléments associés en tant que Patrimoine culturel de la nation cubaine, projet qui a été accompli en 2017.

Le caractère perdurable de l'orgue en tant que patrimoine vivant dans la région de l'est de Cuba, permet de le sauvegarder moyennant des alliances communautaires et institutionnelles impliquées dans la gestion patrimoniale, en maintenant le respect et le consentement des exécutants de la tradition qui ont manifesté leur intérêt de déclarer l'élément Patrimoine immatériel de l'humanité.

4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidature

Le consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés par la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l'État partie et l'infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d'attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Les preuves du consentement libre, préalable et éclairé

doivent être fournies dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français), ainsi que dans la langue de la communauté concernée si ses membres parlent des langues différentes de l'anglais ou du français.

Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d'un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez, comment ils ont été obtenus et quelles formes ils revêtent. Indiquez aussi le genre des personnes donnant leur consentement.

Minimum 170 mots et maximum 280 mots

Dans le processus de candidature pour l'inscription de l'élément sur la Liste représentative, des ateliers ont été organisés pour sensibiliser et renforcer les capacités de sauvegarde, ce qui incluait la contribution du consentement libre, préalable et éclairé des détenteurs de cet événement culturel. On a travaillé avec les praticiens exécutants de plusieurs communautés des cinq provinces de l'est de Cuba, reconnus comme organistes ; ont participé aussi arrangeurs, constructeurs et réparateurs de l'instrument, des groupements d'orgue oriental composés par hommes et femmes, garçons et filles, professeurs, instructeurs d'art, promoteurs culturels, chercheurs de l'élément, travailleurs des moyens de communication audiovisuelle, muséologues et archivistes. Étaient également présents les autorités gouvernementales locales, impliquées dans la sauvegarde de cet élément déclaré Patrimoine Culturel de la Nation

Sont annexés au dossier :

Des images audiovisuelles d'ateliers de sensibilisation et renforcement de capacités de sauvegarde, comme une partie du processus d'inscription sur la Liste Représentative.

Des documents de rencontres avec communautés, groupes et individus exécutants associés à l'orgue oriental, où apparaissent inscrits noms, prénoms et signatures, qui expriment le consentement préalable, libre et informé, écrit par eux-mêmes.

4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d'accès à l'élément

L'accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Si de telles pratiques existent, démontrez que l'inscription de l'élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui pourrait être nécessaire pour garantir ce respect.

Si de telles pratiques n'existent pas, veuillez fournir une déclaration claire de plus de 60 mots spécifiant qu'il n'y a pas de pratiques coutumières régissant l'accès à cet élément.

Minimum 60 mots et maximum 280 mots

L'orgue oriental et ses pratiques n'ont aucun aspect secret ; c'est une expression ouverte, inclusive, pouvant être apprise et pratiquée par tous sans distinction de sexe, âge, race. Les connaissances relatives à cet élément n'ont pas de limitations prédéterminées pour leur diffusion publique. Cependant, la politique culturelle cubaine de sauvegarde du patrimoine immatériel vise en tout cas à observer le consentement libre, préalable et informé des communautés d'organistes pour toute action de collecte d'information et publicité qu'on réalise.

4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)

Indiquez les coordonnées complètes de chaque organisme communautaire ou représentant des communautés, ou organisation non gouvernementale concerné par l'élément, telles qu'associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. :

- a. Nom de l'entité
- b. Nom et titre de la personne contact
- c. Adresse
- d. Numéro de téléphone
- e. Adresse électronique
- f. Autres informations pertinentes

a. Nom de l'entité : Red Arte y Comunidad

b. Nom et poste de la personne à contacter : Rigoberto Fabelo

c. Adresse : Centro de Intercambio y Referencias Comunitarias, Calle 98 no 524, Playa, La Habana, 116000, Cuba

d. Téléphone : 72044081

e. email : cieric@cieric.co.cu

f. D'autres informations importantes : La coordination se fait dès le Centre d'échange et référence d'initiatives communautaires (CIERIC) et l'Union Nationale des Écrivains et Artistes de Cuba (UNEAC).

Il a plus de 10 ans d'expérience. Il est intégré par des gestionnaires de projets communautaires, artistes, promoteurs culturels et professeurs instructeurs d'art.

a. Nom de l'entité : Red UNEAL

b. Nom et poste de la personne à contacter : Pedro Heriberto Rodríguez Mecías

c. Adresse : Proyecto sociocultural « Picacho », Manuel Ascunce número 22, entre Batalla del Uvero y José Antonio Echeverría, Reparto Frank País, Guisa, Granma

d. Téléphone : 53093593

e. email : rodriguezmechia1967@gmail.com

f. D'autres informations importantes : Une plateforme sociale formée par des promoteurs culturels qui réalisent le travail communautaire avec des filles, des garçons et des adolescents résidents dans des communautés de l'est du pays où il existe des projets et des initiatives communautaires visant des processus créatifs et appréciatifs. Ils ont développé des matériels en rapport avec la tradition de l'orgue oriental.

a. Nom de l'entité : Oficina CIERIC-UNEAC de la Región Oriental

b. Nom et poste de la personne à contacter : Caridad Perelló Barley

c. Adresse : Sede de l'Unión Nacional de Escritores y Artistas de Cuba, provincia Las Tunas, Cuba.

d. Téléphone : 031 342299

e. email : cieric.orient@uneac.co.cu

f. D'autres informations importantes : Entité non gouvernementale chargée de coordonner les projets et initiatives communautaires entrepris par des gestionnaires culturels des communautés cubaines de la région de l'est. Ils ont accompagné des expériences associées à l'orgue oriental, à Las Tunas et Granma, provinces de l'est de Cuba.

a. Nom de l'entité : Centro de Estudios de Creación Audiovisual Alternativa de la Televisión

Serrana

b. Nom et poste de la personne à contacter : Rosaida Rodríguez

c. Adresse : Televisión Serrana, municipio Buey Arriba, provincia Granma

d. Téléphone : 023 346512

e. email ; rhosshy@gmail.com

f. D'autres informations importantes : Formé par promoteurs culturels, créateurs et personnes s'intéressant à l'étude et l'enregistrement audiovisuel d'expressions de la culture populaire traditionnelle des communautés serranas de l'est de Cuba, qui sont identifiés dans des groupes communautaires dans cinq communes de la province Granma

a. Nom de l'entité : Plataforma de Actores Culturales

b. Nom et poste de la personne à contacter : Rigoberto Fabelo

c. Adresse : Centro de Intercambio y Referencias sobre iniciativas comunitarias

d. Téléphone ; 72044081

e. email : fabelo@cieric.co.cu

f. D'autres informations importantes : Projet destiné à soutenir et renforcer les dynamiques et initiatives locales pour renforcer le développement participatif de la société cubaine dans sa diversité. Il est formé par un groupe d'acteurs sociaux

n'appartenant pas à l'État.

a. Nom de l'entité : Laboratorio de Prácticas Culturales Sostenibles

b. Nom et poste de la personne à contacter : Rigoberto Fabelo

c. Adresse : Centro de Intercambios y Referencias Comunitarias, Calle 98, número 594, Playa, La Habana, Cuba.

d. Téléphone : 72041202

e. email : fabelo@cieric.co.cu

f. D'autres informations importantes : Il fonctionne sous le patronat d'ONGs cubaines et avec la collaboration du CISP (Centre International pour le Développement des Peuples). Il a convoqué plusieurs rencontres d'échanges culturels dans des institutions éducatives et sièges de projets communautaires de la société civile cubaine.

a. Nom de l'entité : Groupe de chercheurs sur la musique populaire

b. Nom et poste de la personne à contacter : Ángel Michel Aleaga Hung. Membre de l'IASPM-AL

c. Adresse : Calle Bernaza entre Obispo y Obrapía, La Habana Vieja, La Habana, Cuba

d. Téléphone : 78671063

e. email : angel@cncc.cult.cu

f. D'autres informations importantes : Il est formé par un groupe de chercheurs, historiens, musicologues membres du Réseau latino-américain de chercheurs sur la musique populaire à Cuba (IASPM-AL). Il a des espaces online pour l'échange et le débat sur de thèmes musicaux à partir de différentes approches.

a. Nom de l'entité : Red de agrupaciones familiares de órgano oriental

b. Nom et poste de la personne à contacter : Alexis Carrillo Martínez. Directeur de l'orgue oriental centenaire « Estrella de Cuba »

c. Adresse : Comunidad La Piñuela, Buey Arriba, Granma, Cuba.

d. Téléphone : 023 343349

e. email : cieric.bueyarriba@crisol.cult.cu

f. D'autres informations importantes : Depuis le travail de coordination communautaire, ce directeur de l'orgue oriental fait la coordination en réseau social du travail de promotion des groupements familiaux d'orgue centenaires dans la province Granma.

a. Nom de l'entité : Grupo de formación de agrupaciones infantiles de órgano oriental

b. Nom et poste de la personne à contacter : José Pérez Rivero (Cheché). Directeur de l'association enfantine « Los Riveritos del Cauto »

c. Adresse : Comunidad Cauto Embarcadero. Río Cauto, Granma, Cuba.

d. Téléphone : 023 427648

email : comunitagr@crisol.cult.cu

e. D'autres informations importantes : Ce musicien d'orgue oriental dirige l'association enfantine détentrice du Prix National Memoria Viva, dans la catégorie Préservation de Traditions (2014). Il coordonne la formation d'associations d'orgue oriental intégrées par garçons et filles dans la province Granma.

a. Nom de l'entité : Comité Cubano para la organización de Festivales Folklóricos y Artes tradicionales

b. Nom et poste de la personne à contacter : Nitza Sotolongo Stock. Présidente du CIOFF Cuba

c. Adresse : Calle Bernaza entre Obispo y Obrapía, Habana Vieja, La Habana, Cuba.

d. Téléphone : 78671063

e. email : nitza@cncc.cult.cu

f. D'autres informations importantes : Cet orgue appartient au CIOFF, organisation non gouvernementale fondée en 1987, son organe de relation est le Conseil National de Maisons de Culture ; il est intégré par groupes exécutants de la culture cubaine, praticiens exécutants ayant

une longue expérience, professeurs instructeurs d'art, chercheurs et directeurs artistiques.

- a. Nom de l'entité. Comisión Permanente para el Trabajo Cultural Comunitario y el Patrimonio Cultural
- b. Nom et poste de la personne à contacter : Lucía Zamora
- c. Adresse : Calle 17 esquina F, Vedado, La Habana, Cuba
- d. Téléphone : 78324551
- e. email : ccomunitario@uneac.co.cu
- f. D'autres informations importantes : Organe consultant formé par des personnes qui réalisent un travail culturel communautaire, la préservation et sauvegarde du patrimoine culturel ; il est intégré par divers acteurs sociaux : chercheurs, promoteurs culturels et gestionnaires de projets communautaires.

- a. Nom de l'entité : Festival de Órganos « Raquel Morales » in memoriam
- b. Nom et poste de la personne à contacter : Rosa Alba Ramírez Aleaga
- c- Adresse : Dirección Municipal de Cultura, municipio Niquero, provincia Granma, Cuba
- d. Téléphones : 023592400 et 023 592694
- e. email : niquero@crisol.cult.cu

5. Inclusion de l'élément dans un inventaire

Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que l'élément est identifié et figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) l'État(s) partie(s) soumissionnaire(s) en conformité avec les articles 11.b et 12 de la Convention.

L'inclusion de l'élément proposé dans un inventaire ne doit en aucun cas impliquer ou nécessiter que l'(les) inventaire(s) soit (soient) terminé(s) avant le dépôt de la candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de dresser ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà dûment intégré l'élément dans un inventaire en cours.

Fournissez les informations suivantes :

(i) Nom de l'(des) inventaire(s) dans lequel (lesquels) l'élément est inclus :

Inventaire de culture populaire et traditionnelle du Système National de Maisons de Culture.

Inventaire pour l'atlas d'instruments musicaux du Centre de recherche et développement de la musique cubaine

Inventaire pour l'atlas ethnographique de Cuba : culture populaire traditionnelle.

Catalogue d'associations musicales de l'Institut cubain de la musique

Par la loi 1, le Conseil national du Patrimoine est le responsable maximum de veiller sur le registre et l'inventaire du patrimoine culturel à Cuba, y compris l'orgue oriental : savoirs et pratiques y associés. Autres entités responsables de le maintenir et l'actualiser sont le Conseil National de Maisons de Culture, l'Institut cubain de la musique, le Centre de recherche et développement de la musique cubaine.

(ii) Nom du (des) bureau(x), agence(s), organisation(s) ou organisme(s) responsable(s) de la gestion et de la mise à jour de (des) l'inventaire(s), dans la langue originale et dans une version traduite si la langue originale n'est ni l'anglais ni le français :

Par la loi 1, le Conseil national du Patrimoine est le responsable maximum de veiller sur le registre et l'inventaire du patrimoine culturel à Cuba, y compris l'orgue oriental : savoirs et pratiques y associés. Autres entités responsables de le maintenir et l'actualiser sont le Conseil National de Maisons de Culture, l'Institut cubain de la musique, le Centre de recherche et développement de la musique cubaine.

(iii) Numéro(s) de référence et nom(s) de l'élément dans l' (les) inventaire(s) concerné(s) :

Inventaire pour le travail de champ développé à travers des enquêtes en vue de la confection de l'atlas ethnographique de Cuba : Culture populaire traditionnelle, décennie de 1990.

Inventaire de l'atlas des instruments de la musique folklorique populaire de Cuba, avec des fiches anthropologiques pour le travail organologique sur le terrain, décennie de 1990.

Plus de 45 orgues orientaux appartenant à des familles exécutantes de l'élément

7 familles ayant d'individus qui réparent et/ou construisent l'orgue oriental.

10 familles possédant des machines auxiliaires pour perforer le carton pour les pièces musicales de l'orgue oriental.

9 associations enfantines d'orgue oriental dans les provinces Granma et Las Tunas

1 association féminine d'orgue oriental (femmes).

2 associations de filles dans la province Granma

1 festival d'orgue oriental dans la commune Niquero, province Granma.

1 festival d'orgue oriental dans la commune Buena Ventura, province Holguín

D'autres espaces communautaires pour la représentation de l'élément (cercles, surprises-parties, organerías ou fêtes d'orgues).

2 fabriques de construction et réparation d'orgues dans les provinces de Granma et Holguín

Orgues et autres pièces et instruments ayant une valeur patrimoniale, pour leurs valeurs et représentation musico-sociale, appartenant à des catalogues de musées municipaux.

Pièces et biens culturels ayant des valeurs patrimoniales et signification historique, appartenant à des familles, à des constructeurs et réparateurs d'orgue oriental

Des pièces rares et précieuses classifiées par leurs qualités organologiques et fonctionnelles, dès les savoir sur les musées, anthropologiques et de l'histoire musicale à Cuba.

Base de données automatisée appartenant au Conseil National de Maisons de Culture, confectionnée et mise à jour en 2005.

Base de données cartographiques appartenant au Système d'information géographique du Système de Maisons de Culture, confectionnée et actualisée depuis 2014.

(iv) Date d'inclusion de l'élément dans l'(les) inventaire(s) (cette date doit être antérieure à la soumission de cette candidature) :

L'orgue oriental : savoirs et techniques y associés. Il a été inclus comme un élément du patrimoine culturel immatériel, dans la culture populaire traditionnelle cubaine et c'est ainsi qu'il apparaît dans les deux atlas culturels, l'atlas ethnographique de Cuba et l'atlas des instruments musicaux de la musique folklorique populaire de Cuba, depuis la décennie des années 90 du XX siècle.

L'élément a été identifié et mis à jour avec le registre des inventaires réalisés dans les cinq provinces de l'est de Cuba, dans le but de développer des capacités de sauvegarde en conformité avec la Convention de l'UNESCO de 2003.

Il apparaît protégé du point de vue juridique au moyen de la Résolution 32 de 2017, signée par la présidente du Conseil National du Patrimoine Culturel et sur demande des praticiens exécutants et les représentants de la Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel

Sa protection est ratifiée sur le Registre national de Biens Culturels comme Patrimoine culturel de la Nation cubaine.

(v) Expliquez comment l'élément a été identifié et défini, y compris en mentionnant comment les informations ont été collectées et traitées, « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (article 11.b) dans le but d'être inventorié, avec une indication sur le rôle du genre des participants. Des informations additionnelles peuvent être fournies pour montrer la participation d'instituts de recherche et de centres d'expertise (230 mots maximum).

La participation communautaire avec praticiens exécutants de l'orgue oriental : savoirs et techniques y associés, incluait ateliers de sensibilisation avec des familles exécutantes et spécialistes du Système de Maisons de Culture et autres institutions qui ont accompagné les processus d'inventaire de l'orgue oriental avec le libre consentement, préalable et informé des communautés, groupes et individus intéressés.

En plus, on a commencé à développer des actions en vue d'élaborer des plans de sauvegarde pour la préservation de l'élément et l'élément a été déclaré Patrimoine culturel de la Nation à Bayamo, province Granma.

Le premier atelier de sensibilisation et sauvegarde a été tenu à Granma du 24 au 27 septembre 2015 ; le deuxième atelier a eu lieu à Holguín, du 24 au 27 octobre.

Le premier atelier de renforcement de capacités de sauvegarde à Granma a eu lieu du 17 au

20 octobre 2016 et le deuxième atelier s'est tenu à La Havane, du 19 au 21 mars 2016.

Les activités développées ont inclus un travail de champ dans les communes et provinces où se trouve l'élément patrimonial.

(vi) Expliquez comment l'(les) inventaire(s) est (sont) régulièrement mis à jour, en incluant des informations sur la périodicité et les modalités de mise à jour. On entend par mise à jour l'ajout de nouveaux éléments mais aussi la révision des informations existantes sur le caractère évolutif des éléments déjà inclus (article 12.1 de la Convention) (115 mots maximum).

La mise à jour des inventaires se fait annuellement par le biais des institutions provinciales et municipales qui répondent aux entités nationales responsables. Pour le Conseil National du Patrimoine : les centres provinciaux du patrimoine, les musées municipaux et musées de la musique ; pour le Conseil de Maisons de Culture : les centres provinciaux de maisons de culture et maisons de culture municipales, et pour l'Institut de la musique : les centres provinciaux de la musique. La modalité principale employée est l'entrevue aux exécutants dont on obtient l'information qui alimente les bases de données de systèmes automatisés d'inventaires des conseils nationaux de maisons de culture et patrimoine culturel.

(vii) Fournissez en annexe la preuve documentaire faisant état de l'inclusion de l'élément dans un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) partie(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11.b et 12 de la Convention. Cette preuve doit inclure au moins le nom de l'élément, sa description, le(s) nom(s) des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés, leur situation géographique et l'étendue de l'élément.

a. Si l'inventaire est accessible en ligne, indiquez les liens hypertextes (URL) vers les pages consacrées à l'élément (indiquez ci-dessous au maximum 4 liens hypertextes). Joignez à la candidature une version imprimée (pas plus de 10 feuilles A4 standard) des sections pertinentes du contenu de ces liens. Les informations doivent être traduites si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

b. Si l'inventaire n'est pas accessible en ligne, joignez des copies conformes des textes (pas plus de 10 feuilles A4 standard) concernant l'élément inclus dans l'inventaire. Ces textes doivent être traduits si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français.

Indiquez quels sont les documents fournis et, le cas échéant, les liens hypertextes :

Le résumé de l'inventaire est joint

http://www.crisol.cult.cu/otros/enciclopedia_manzanillo/datos/articulo_323.htm

<http://www.casasdecultura.cult.cu>

<http://www.cnpc.cult.cu/fiestas-populares>

6. Documentation

6.a. Documentation annexée (obligatoire)

Les documents ci-dessous sont obligatoires et seront utilisés dans le processus d'évaluation et d'examen de la candidature. Les photos et le film pourront également être utiles pour d'éventuelles activités visant à assurer la visibilité de l'élément s'il est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu'ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés.

- preuve du consentement des communautés, avec une traduction en anglais ou en français si la langue de la communauté concernée est différente de l'anglais ou du français
- document attestant de l'inclusion de l'élément dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de l'(des) État(s) soumissionnaire(s), tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ; ces preuves doivent inclure un extrait pertinent de l'(des) inventaire(s) en anglais ou en français ainsi que dans la langue originale si elle est différente
- 10 photos récentes en haute résolution
- octroi(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)
- film vidéo monté (de 5 à 10 minutes), sous-titré dans l'une des langues de travail du Comité (anglais ou français) si la langue utilisée n'est ni l'anglais ni le français
- octroi(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo)

6.b. Liste de références documentaires (optionnel)

Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, du matériel audiovisuel ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l'élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.

Ne pas dépasser une page standard

Giro, Radamés : Diccionario Enciclopédico de la Música en Cuba, Tomo I. Instituto Cubano del Libro. Édition : Letras Cubanas, La Habana, Cuba, 2009, p. 153-155.

Estampas manzanilleras: Los órganos. Clave, La Habana, année 4, deuxième époque

Festival de musique d'orgue à Niquero. Écrit par María del Carmen Vasallo, spécial pour CubaSí. Dans: <http://www.cubasi.cu/cubasi-noticias-cuba-mundo-ultima-hora/item/34437-festival-de-musica-de-organo-en-niquero>

Fiesta al son de la manivela en Buena Ventura, Écrit par Ordey Díaz. Dans : Escalona <http://www.radiojuvenil.icrt.cu/index.php/2013-04-02-21-51-56/organo-oriental/4215-fiesta-al-son-de-la-manivela-en-buenavenura> Publié le samedi 24 octobre 2015 09:02

Gilberto Marrero, el organista que volvió a nacer. Dans : <http://radiojuvenil.icrt.cu/index.php/2013-04-02-21-51-56/organo-oriental/4006-gilberto-marrero-el-organillero-que-volvió-a-nacer>. Écrit par : Leonardo Raúl Rodríguez de Zayas. Publié le jeudi 06 août 2015 07:31

Historia del órgano oriental desde Cuba Española hasta nuestros tiempos. Dans : <http://cubaespanola.blogspot.com/2011/02/historia-del-organo-oriental-desde-la.html>

Inaugura el Ministro de Cultura la segunda fábrica de órganos en Cuba. Par : Raynor Rivera Licea/photo Luis Carlos Palacios. Dans : <http://lademajagua.co.cu/index.php/cultura/7025-inaugura-el-ministro-de-cultura-segunda-fabrica-de-organos-en-cuba>. Jeudi 25 mars 2010 08:23

Fábrica de instrumentos musicales de Holguín : 80 años de pasión por la música.

Par : Juan Pablo Carreras. Dans : <http://www.cubadebate.cu/fotoreportajes/2014/05/30/fabrica-de-instrumentos-musicales-de-holguin-80-anos-de-pasion-por-la-musica/>

Órgano Oriental, música molida para enriquecer la cultura. La ciudad de Manzanillo mantiene viva la tradición melódica del instrumento musical popular. Marina Cortés. Dans : <http://www.cubahora.cu/cultura/musica-molida-para-enriquecer-la-cultura>.

Que no decaiga la tradición. Par : Elizabet Santiesteban Escalona. Journal La Demajagua

<http://www.radiojuvenil.icrt.cu/index.php/2013-04-02-21-51/organo-oriental/3743-recuerdan-a-pepe-ajo-en-aniversario-de-su-natalicio>

Recuerdan a Pepe Ajo en aniversario de su natalicio. Pris dans :

Ordey Díaz/editorweb@radiojuvenil.icrt.cu. Publié le mercredi 29 avril 2015. 10 :10

Una fiesta guajira al son del órgano oriental. Par : Daer Pozo Ramírez. Dans :

<http://www.ahora.cu/secciones/cultura/19766.una-fiesta-guajira-al-son-del-organo-oriental>
Vendredi 09 octobre 2015 14:05

<http://www.habanaradio.cu/patrimonio/el-criollo-compas-del-organo-oriental/>

El órgano oriental. Par Juan Morales Agüero. Dans : <http://www.ecotunero.cu/index.php/especiales/estampas-tuneras/229-el-organo-oriental-> Créé
lundi 12 novembre 2012 16:00

El órgano oriental y el rescate de las tradiciones. Publié le 2014.06.05 –
14:00.17/web@reenciclopedia.icrt.cu / ACN

El órgano oriental : genuina tradición cubana. Par Julián Velázquez julian@rvictoria.icrt.cu
Dans : <http://www.tiempo21.cu/2015/07/03/el-organo-oriental-genuina-tradicion-cubana/>
vendredi 03 juillet 2015. 15:29

Alejo Carpentier : La música en Cuba. México. Fondo de Cultura Económica. 194

Borbolla, Carlo. Los órganos. Dans : Clave, Revista Cubana de Música, An 4, número 2, La Habana, 2002

Casanova, Ana. Problemática organológica cubana. Editorial Casa de Las Américas. La Habana, 1988

Corporación Microsoft. Enciclopedia Encarta Digital, 2002.

Linares, María Teresa. La música popular. Instituto del Libro. La Habana. 1970

López Falla, Mario Esmildo. El órgano de Manzanillo. Thèse de grade. Inédit.

Martínez. Mayra. Cubanos en la música. Editorial Letras Cubanas. 1993.

Orovio. Helio. Diccionario de la Música Cubana. Editorial: Letras Cubanas. 1981

Archive Historique Municipale (AHM) Dossier 92. Matière : Orgues.

Nos envía Manzanillo su vieja música organillera. Dans : Journal Hoy, mardi 16 novembre 1943. La Habana.

El órgano oriental. Maravillas del « Cartograma. Josefina Ortega. Dans: Revue digitale La Jiribilla, número 222 de l'an 2005.

La mayor casa de Música. Bladimir Zamora Céspedes. Revue Jiribilla. Número 222.

Manigueta feo, dans les numéros 240 et 472. Dans Revue ont été publiés les travaux Buenas nuevas sobre el órgano oriental de Josefina Ortega.

El Jorocón está llamando, de Bladimir Zamora, Revue Jiribilla, número 528.

Carlo Borbolla: de los órganos de baile a la escuela de piano cubana, un précurseur de la musicóloga Miviam Ruiz Pérez. Revue Jiribilla

El órgano de baile de Manzanillo y su historia. Carlos Borbolla.

Icel Falagán y Delio Orozco (historien de la ville de Manzanillo), ils nous laissent un volumen intitulé El órgano oriental: señor de la música molida, édité par Orto en 2009.

Diccionarios de la música española e hispanoamericana (1999)

Diccionario de la música cubana de Helio Orovio (Orovio, 1992)

Diccionario enciclopédico de la música en Cuba de Radamés Giro (Giro: 2007)

Carlo Borbolla: La creación, el estudio, el método. (Ruiz: 2002) Par: Miviam Ruiz Pérez, Dans la revue Clave inclut dans son numéro 2 de l'an 2002.

Atlas de los instrumentos de la música folklórica popular de Cuba (CIDMUC)

Música y tradición. Órganos de Oriente. Auteur Rolando Pujol. www.bienvenidoscuba.com

Bonnes nouvelles sur l'orgue oriental.

Josefina Ortega* La Habana http://lajiribilla.co.cu/2010/n472_05/memoria.html

<http://www.acn.cu/cultura/11782-comenzo-el-unico-festival-cubano-de-musica-de-organo>

A commencé l'unique festival cubain de musique d'orgue

Créé vendredi le 14 août 2015. 06:55/Martin Corona Jeres/ Photo d'archives

Cuba maintiendra la tradition musicale de l'orgue oriental. Dans : <http://www.lademajagua.co.cu/index.php/cultura/6991-cuba-mantendra-tradicion-musical-del-organo-oriental>. Mardi, le 23 mars 2010 20:54 Elizabeth Reyes Tasé / Photo : Luis Carlos Palacios

Desde hoy Buenaventura capital de la música molida en Cuba. Publié vendredi le 23 octobre 2015. 15:41 Écrit par: Ordey Díaz Escalona. Dans : <http://www.buenaventura-capital-de-la-musica-molida-en-cuba>

El criollo compás del órgano oriental. Cuba, Música, Órgano. Patrimonio. Tradición. Par: Milena Céspedes Milán / Bayamo 06 décembre 2013. Dans: Cultura Cuba. Dans: <http://www.blogs.monografias.com/cultura-cuba/2012/08/30/el-organo-oriental/> Un blog pour faire connaître la culture cubaine, ses gens et son histoire, en peu de mots.

El órgano oriental. Publié le 30 août 2012 par Ramón Guerra Díaz. Lundi le 08 décembre 2014. 14 :11

Site Web du Conseil National de Maisons de Culture : <http://www.casasdecultura.cult.cu>

Aleaga Hung, Ángel Michel : La tradición organística en el Oriente de Cuba. Dans : Revue a Las Raíces, publication périodique du Conseil National de Maisons de Culture, 2016. ISSN : 22-6974.RNPS/06974.

7. Signature(s) pour le compte de l'(des) État(s) partie(s)

La candidature doit être signée par un responsable habilité pour le compte de l'État partie, avec la mention de son nom, son titre et la date de soumission.

Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d'un responsable de chaque État partie soumissionnaire.

Nom : Gladys Collazo Usallán

Titre : Présidente

Date : 5 mars 2019

Signature :

Nom(s), titre(s) et signature(s) du(des) responsable(s) (pour les candidatures multinationales seulement)